
Renvoi au comité des Finances de l'état des ventes de biens nationaux par les administrateurs du district de Marseille (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'état des ventes de biens nationaux par les administrateurs du district de Marseille (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17231_t1_0374_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

tion nationale sur la destruction des triumvirs et de leurs satellites, l'invite à rester à son poste, lui jure un attachement inviolable, et l'assure de son entier dévouement à la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (69).

[*La société populaire de Verberon à la Convention nationale, du 10 fructidor an II*] (70)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort

Frémir d'indignation et d'horreur en apprenant la conspiration des nouveaux Catilina, applaudir à l'énergie que la Convention a développée en décrétant la punition réservée à de pareils traîtres, ont été les sentiments unanimes de la société. Les monstres avoient-ils bien pu s'imaginer que le peuple auroit versé tant de sang, fait tant de sacrifices pour se donner de nouveaux tyrans? que leurs pareils sy jamais il en existe apprennent qu'il est autant de Brutus dans la République qu'il s'y trouve d'hommes libres.

Pour vous, pères de la patrie, continés à manoeuvrer le vaisseau de l'état, et n'en quittés le gouvernail que lorsque vous l'aurés conduit au port. Pour nous toujours soumis aux loix, nous jurons de ne reconoitre d'autre autorité que celle qui émanera de vous; nous prometons de redoubler de zèle pour procurer à nos frères des frontières, ce que nos foibles bras pouront leur fournir afin que la victoire y soit continuellement à l'ordre du jour.

Vive la République, vive la Convention.

DUMAS, *président*, CARRIERE, *secrétaire*.

47

L'agent national du district de la Souveraine, département de la Creuse, annonce à la Convention nationale que, dans la troisième décade de fructidor, sept lots de biens provenant d'un émigré, estimés 79 809 L, ont été adjugés 173 350 L : ce qui fait 97 541 L en sus de l'estimation.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (71).

48

L'agent national du district de Langres [Haute-Marne] instruit la Convention nationale que 41 articles de biens nationaux, estimés 28 214 L 16 d., ont été vendus, dans

(69) P.-V., XLVII, 14. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(70) C 322, pl. 1352, p. 2.

(71) P.-V., XLVII, 14. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

le courant du mois fructidor, 109 525 L, et que 108 articles de biens d'émigrés, estimés 81 336 L, ont été vendus 300 815 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (72).

49

L'agent national du district de Louviers, département de l'Eure, informe la Convention nationale que, depuis l'ouverture des ventes de biens nationaux dans son arrondissement, les adjudications définitives ont présenté un capital de 8 357 254 L 6 s. sur estimation de 4 445 680 L 3 s., et qu'il a été vendu pour 737 805 L de biens d'émigrés, estimés 375 332 L 14 s.; et qu'il a envoyé à la monnaie 616 marcs d'argenterie blanche et 74 marcs de vermeil, provenant des dépouilles des églises.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (73).

50

Les administrateurs du district de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, adressent à la Convention nationale l'état des ventes de biens nationaux, provenant d'émigrés et condamnés, qu'ils ont faites dans le courant du mois fructidor; d'où il résulte que ces ventes se montent à 611 954 L, sur estimation de 474 166 L 5 s. 10 d.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (74).

51

Le comité de surveillance du canton d'Alet, département de l'Aude, exprime à la Convention nationale la joie que lui causent les victoires multipliées des armées de la République et la destruction du tyran Robespierre et de ses complices.

Mention honorable, insertion au bulletin (75).

[*Le comité de surveillance du canton d'Alet à la Convention nationale, du 3ème jour s.-c.*] (76)

(72) P.-V., XLVII, 15. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(73) P.-V., XLVII, 15. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(74) P.-V., XLVII, 15. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(75) P.-V., XLVII, 15-16. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(76) C 321, pl. 1345, p. 12.